Délib n° 20170706 06 DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 06 juillet 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 juin 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **31** Nbre de membres présents (quorum): 22 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
QUINCIEUX : Marcel PATIN
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN
COUZON : Christian COLOMBO, Gérard DARDET
LIMONEST: Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET
SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

Ont donné pouvoir : Corine CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Michel BALAIS à Claire BELLE, Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Pascal DAVID à Marcel PATIN

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Anne Laure MATHIAS

Acquisition foncière sur la commune de Chasselay - parcelles D 536-541-544-545-D 761

La Fondation de France, propriétaire de parcelles boisées, a proposé au SMMO le vente de certaines de leurs parcelles, cadastrées D536-541-544-545- 761, pour une surface totale de 2,53 hectares, situées lieu-dit « 5 pins » à Chasselay.

Au regard de l'enjeu d'accueil du public sur ce secteur (Sentier Géologique géré par le SMMO) il a été proposé au propriétaire, via la SAFER, l'évaluation suivante :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
D536	536	5300	Bois taillis	0.14	742
D541	541	9320	Bois taillis	0.33	3075
D544	544	8815	Bois taillis	0.31	2733
D545	545	975	Bois taillis	0.31	302
D761	761	910	Bois taillis	0.35	318

Le montant de la vente s'élève à 7170 € hors frais de SAFER et de notaire.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Max VINCENT

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 18 JUIL. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 12/07/2017 et affichage le 12/07/2017